

Délégation de service public pour l'assainissement collectif et non collectif : désignation des membres de la commission d'ouverture des plis

Le rapporteur,

☞ rappelle que, dans le cadre de la procédure de délégation de service public pour l'assainissement collectif et non collectif, le conseil municipal, dans sa séance du 14 avril 2014, a défini les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission d'ouverture des plis.

☞ rappelle que conformément à l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne en son sein, cinq membres titulaires et cinq suppléants à la représentation proportionnelle au plus fort reste pour siéger à la commission de délégation de service public.

Sont élus pour siéger à la commission de délégation de service public :

Liste « Pacé ensemble »

Membres Titulaires	Membres Suppléants
M. Jacques AUBERT	M. Philippe ROUAULT
M. Michel GARNIER	Mme Annie SAUVÉE
M. Jean-Paul LEFEUVRE	M ; Jacques FOLSCHWEILLER
M. Jean-Christian SAUCET	M. Pierrick DUPLESSIX

Liste « Pacé, une ambition partagée »

Membres Titulaires	Membre Suppléant
Mme Annick HÉLIAS	M Bernard LE MÉHAUTÉ

Cette commission, qui sera présidée par Monsieur le Maire, comprendra également comme membres :

- ✓ M. le Trésorier Principal de Rennes Banlieue Est ou son représentant,
- ✓ M. le Représentant du service de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

VOTE : à l'unanimité